



# Les crèches familiales de la Mairie d'Orléans



La crèche familiale est un mode d'accueil  
particulièrement bénéfique pour l'enfant,  
qui associe accueil individuel  
au domicile de l'assistante maternelle  
et temps collectifs dans une crèche.



#Orleans       
[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)



Orléans  
Mairie

En crèche familiale, les enfants sont accueillis à domicile par une assistante maternelle, agréée par le Président du Conseil Départemental, qui est employée et rémunérée par la Mairie d'Orléans.

Les assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance, formées tout au long de leur carrière, sont rattachées à une structure encadrée par une puéricultrice et/ou une éducatrice de jeunes enfants.

Elles se rendent une fois par semaine dans les locaux de la crèche familiale, afin de participer à des temps collectifs qui favorisent le développement et la socialisation de chaque enfant.



### ***Les avantages pour les enfants***

Prise en charge individualisée favorable au développement de l'enfant, respect du rythme de vie dans un cadre familial et chaleureux, accès à des temps collectifs réguliers, socialisation (accueil semi-collectif), sorties de groupes, repas frais et faits maison, temps d'observations et d'accompagnement réalisés par une équipe pluridisciplinaire, accès aux dispositifs de prévention médicale et éducative.

### ***Les avantages pour les familles***

Adaptation du mode d'accueil aux besoins, accompagnement et soutien parental, horaires souples (entre 7h et 19h, contrat de 35h minimum exigé), remplacements en cas d'absence de l'assistante maternelle, barème tarifaire CAF adapté aux revenus, contrat d'accueil et facturation gérés par la Mairie : pas de relation employeur / employée avec l'assistante maternelle.

### ***Les avantages pour les Assistantes Maternelles***

Travail en équipe (compensation de l'isolement du travail à domicile), suivi et soutien par une équipe d'encadrement qualifiée, accès à la formation continue, remplacements assurés par d'autres assistantes maternelles en cas d'absence, contrat de travail établi par la crèche, visite à domicile de l'équipe de direction, mise à disposition par la crèche de matériel de puériculture et de jeux.

Les modalités d'inscription en crèche familiale sont identiques aux autres modes d'accueil gérés par la Mairie d'Orléans : en ligne via l'espace familles, ou directement auprès du Relais petite enfance ou auprès des agences sociales du centre communal d'action sociale.

---

### Relais Petite Enfance

69 rue Bannier - Orléans

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30  
et le vendredi de 8h30 à 17h**

02 38 68 46 26

rpe@ville-orleans.fr

---

### Secteur Nord :

- Crèche familiale Gare Blossières,

- Crèche familiale Saint-Marc.

**Du lundi au vendredi de 7h à 19h**

2 rue Daniel Jousse - Orléans

02 38 53 80 30

ma-cf-nord@orleans-metropole.fr

---

### Secteur Sud :

- Crèche familiale Dauphine

**Du lundi au vendredi de 7h à 19h**

4 rue d'Estienne d'Orves - Orléans

02 38 66 24 61

hg-dauphine@orleans-metropole.fr